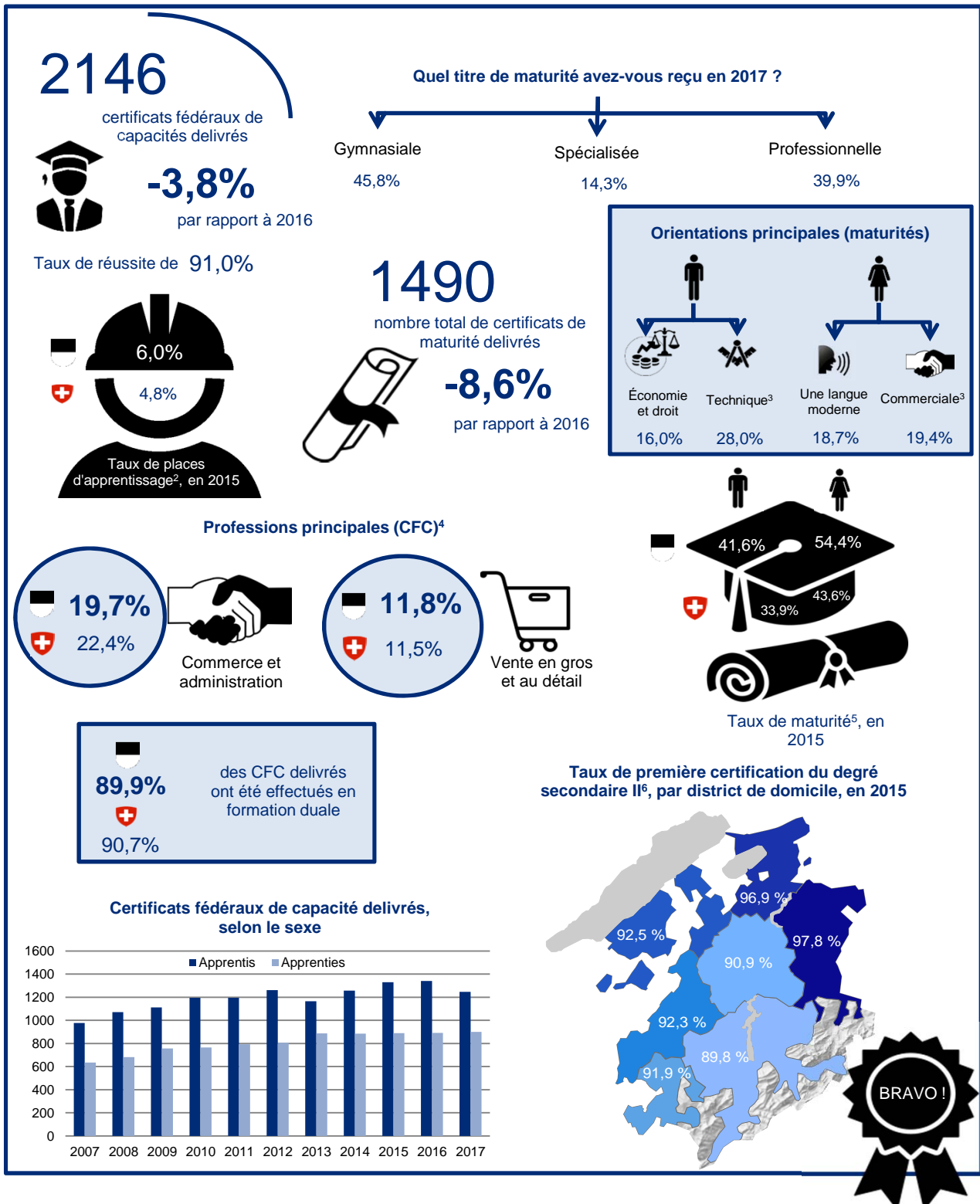


## Certification du degré secondaire II dans le canton de Fribourg, en 2017<sup>1</sup>



<sup>1</sup>Chiffres provisoires pour 2017. Contrats d'apprentissage conclus auprès des employeurs domiciliés dans le canton de Fribourg (y compris l'école des métiers et l'Institut agricole de Grangeneuve). Certificats de maturité délivrés dans les écoles du canton de Fribourg

<sup>2</sup>Part de apprentis en % des emplois (Equivalents plein temps). Les apprentis non soumis aux cotisations AVS ont été inclus dans le total des emplois. Affectation cantonale sur la base des établissements

<sup>3</sup>Orientations selon l'Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) 1998 et 2009

<sup>4</sup>Selon la CITE 35 (Classification Internationale Type de l'Education)

<sup>5</sup>En % de la population de référence d'âge correspondant, jusqu'à 25 ans (moyenne mobile)

<sup>6</sup>Jusqu'à l'âge de 25 ans. Les caractéristiques sociodémographiques des personnes se réfèrent à quatre ans avant l'année de mesure de l'indicateur. Il mesure le pourcentage de jeunes issus de l'école obligatoire qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II